

L'IPHB en quelques mots

Collectivité territoriale, l'IPHB est constituée du Syndicat mixte du Haut-Béarn et du Conseil de gestion patrimoniale. Au sein de quel s'ajoutent les chasseurs. Parmi les compétences et priorités de l'IPHB sur ses 100 000 ha et 7 000 habitants :

- Le pastoralisme avec l'amélioration des conditions de travail et de vie des bergers, vaches. Cela passe aussi par la sécurité des troupeaux par rapport à la faune sauvage avec l'installation de protections anti-ours, etc.
- La forêt avec le soutien aux auteurs de forêts bois, l'adoption de solutions pour l'exploitation de forêts « inexploitable » par des méthodes classiques.

• Ours dans le but d'avoir le maximum d'une population d'ours léona dans le Haut-Béarn dans un habitat de qualité.

• La gestion de l'eau : maintien et amélioration de la qualité de l'eau. Le territoire concerne 750 km de cours d'eau, 45 lacs.

GESTION EN MONTAGNE

L'histoire de l'IPHB

INVENTER un mode de gestion de la faune sauvage en réunissant autour d'une même table, les chasseurs, les bergers, les techniciens agricoles et des élus des vallées béarnaises, un pari irréaliste à première vue mais c'est pourtant le quotidien de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn depuis 1994.



Décrite par le petit monde des « pro-ours », étroitement surveillée par le ministère de l'Environnement, soutenue sans faille par les « valléens », l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB) fédère toutes les passions dans les vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous, en plein cœur du véritable pays de l'ours pyrénéen.

Le dernier sanctuaire

Est-il besoin de préciser que les plantigrades présents dans les Pyrénées-Atlantiques (Pays basque et Béarn) sont la seule

population française d'ours brun ? De cette structure unique en son genre, présidée par le député Jean Lassalle (dont la grève de la faim et l'entonnement de « *Se Ganto* » dans l'hémicycle ont été les meilleurs « attachés de presse »), est née de l'idée folle que l'on pouvait réunir autour d'une même table les chasseurs, les accompagnateurs en montagne, les bergers, des élus et des représentants des différentes administrations. Créée à la fin du mois de janvier 1994, l'IPHB doit son histoire au rapport toujours passionnel qu'a

entretenu l'Homme (qu'il soit berger ou chasseur) avec la faune sauvage, dont l'ours et les montagnes pyrénéennes.

Politique avant tout

Ceux favorables à l'introduction de nouveaux ours venus de Slovaquie n'ont pas envie de reconnaître que les chasseurs ont été parmi les premiers acteurs incontournables de la protection du plantigrade dans les Pyrénées et en particulier au cœur du Béarn. En août 1990, Jean Saint-Josse écrivait dans le bulletin d'information du

Pour les chasseurs basco-béarnais, il ne saurait être question de voir l'IPHB disparaître malgré les tentatives des « écologistes » ou des pressions de l'État, sur un terrain beaucoup plus politique que réaliste.



comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne que « le ministre de l'Environnement a son siège social à Paris, les Français s'installent dans 36 000 communes et les ours vivent libre sur le territoire de 18 communes d'Ossau, d'Aspe et Barétous où 5 000 béarnais s'accrochent pour survivre. Comme vous ne le savez pas, les ours sont vivants parce que les montagnards sont là. » Aujourd'hui, Bernard Placé, l'actuel président de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, ne dit pas autre chose, malgré le déchaî-

nement médiatique survenu au lendemain de la mort accidentelle de l'ourse Cannelle en novembre 2004.

Génèse d'un conflit

Retour sur 50 ans d'histoire, quand en 1958, l'ours est considéré comme un nuisible. L'État distribue des primes pour sa destruction avec l'organisation de groupes de chasseurs et de bergers. Au début des années 1960, ces « aides » cessent au moment de la création d'une réserve naturelle en Ossau et surtout du Parc national des Pyrénées en 1967,

comme autant de territoires « confisqués » aux communes et interdits à toute pratique de la chasse. En 1984, Mitterrand, Président de la République, participe à la mise en place du plan « Ours » avec la création d'un Comité technique, sans que soient invités les représentants des élus, les bergers, les chasseurs. Dont acte ! L'année 1990 est assurément, celle qui allait donner naissance à une réelle gestion concertée de la faune sauvage avec tous les acteurs locaux, trop souvent pris pour partie négligente. Ce sont les années « Lalonde », ministre de

l'Environnement et celles de tentative de « putsch » de la cause ursine par l'association Artus. Les chasseurs, la plupart des bergers, comptent parmi les cibles favorites de ce « lobby écologiste » qui a désormais gonflé les rangs du réseau Féris « Ours-loup-lynx ».

Plus qu'un effort...

À cette période, Les chasseurs sont en première ligne avec Jean Saint-Josse et Jean-Jacques Cazaurang, responsables de la fédération, pour tenter de trouver un accord sur la gestion de ■■■▶

L'IPHB, nous y restons !

Itinéraires actifs des premières heures de l'institution patrimoniale du Haut-Béarn, les chasseurs savent combien ils ont été promus pour la protection de l'ours et de la faune sauvage comme le Gypaète barbu sans négliger les reintroductions d'isards, de cerfs... En attendant celui tant espéré du bouquetin disparu depuis quelques années du massif pyrénéen. Bernard Place, président de la Fédération départementale des Pyrénées-Atlantiques, ne voudrait surtout pas que l'on se rappelle que la dramatique mort de l'ourse Camille pour tracer un portrait des chasseurs du Pays basque et du Béarn. Il reconnaît en Jean Lassalle, une « autorité sans faille qui a permis à chacun de se sentir les coudes et de trouver des solutions... » Nous avons tout notre plaisir du Conseil de gestion patrimoniale de l'IPHB et on peut y aborder facilement tous les problèmes de la montagne... Nous le répétons souvent nous ne sommes pas contre l'ours pyrénéen mais aux reintroductions d'isards ibériques, généralement différents. Les vallées ne sont pas prêtes à accueillir ces ours venus d'ailleurs. Pour les périodes de battue, nous sommes encore plus vigilants sur les aspects de tranquillité de la faune sauvage mais qu'il ne faudrait pas perdre de vue aussi mais aussi d'autres aspects mais méconnus comme le gypaète barbu.

■ ■ ■ la faune sauvage. Les chasseurs apportent dans leur gibecière pour le ministère de l'Écologie, pas moins de 10 000 ha de réserves de chasse de montagne, la mise en place d'un Groupement d'intérêt cynégétique, la diminution de la pression de la chasse sur 150 000 ha... Une responsabilisation des chasseurs qui allait au-delà même des exigences ministérielles.

Territoires confisqués

À la fin du mois de juillet 1990, un accord doit être signé avec le ministère de l'Écologie. Pourtant le projet avorte fin juillet 1990, sous la pression du lobby écologiste. Les 10 000 ha proposés par les chasseurs ne conviennent pas ! Lalonde n'en retient que 3 000 ha en proposant par contre des mini-réserves éparpillées ici et là sur le territoire : les « réserves Lalonde ». Il s'en suit une période d'incivilité des chasseurs avec des actes de chasse « sans munitions ». Les ber-

“ Pour que l'ours devienne patrimoine mondial, il faut qu'il appartienne aux Béarnais ”

gers se fédèrent en créant l'Association des éleveurs et transhumants des trois vallées et le Comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne voit le jour dès l'été 1990. Il préfigure le futur IPHB en inventant une méthode de gestion patrimoniale, unique en son genre puisque rassemblant autour d'une même table, tous les acteurs locaux. Jusqu'en 1994, acte de naissance officiel de cette structure, les discussions sont à l'apogée, mais en Béarn on est persuadé que la réponse est dans un nouveau mode de gestion,



Le but de l'IPHB est de pacifier la région en menant de paire la protection de l'ours et le renforcement de l'élevage tout en responsabilisant les élus locaux.

En janvier 1994, la charte de Développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours est signée entre l'État, la Région représentée par Jean Saint-Josse, le Département par François Bayrou, les communes, l'Association des éleveurs et transhumants des 3 vallées et bien entendu la Fédération départementale des chasseurs particulièrement active depuis des années sur le dossier.

Naissance officielle

Dans le document où il est bien question des ours français et non pas de leurs « cousins » slovénes, il est dit que « la protection des derniers ours français est une obligation pour l'État s'est déroulée jusqu'à ce jour dans un contexte difficile car les mesures étaient décrétées et imposées depuis Paris. L'État a insuffisamment associé les « valléens » décidés à se battre pour la survie économique et démographique de leurs vallées. Or la protection de la population d'ours et son éventuel renforcement ne peuvent être conduits, sans l'accord et la participation des élus, responsables

de leurs territoires communaux, des bergers, des chasseurs, des exploitants forestiers, des associations et des personnes qualifiées. » Depuis cette période, l'IPHB poursuit inlassablement son action avec différents partenaires pour le pastoralisme, la gestion de la forêt, le soutien à la réintroduction d'isards... Des années riantes, en pensant notamment à la revitalisation du pastoralisme, et des années de « plomb » quand l'État pratique la politique de la chaise vide au moment où les « valléens » refusent que Paris impose le lâcher de nouveaux ours en janvier 2005.

Le bras de fer

Et ce au moment même où l'IPHB menait une concertation locale pour permettre l'accueil de deux ours en Béarn : « Nous étions prêts à dire oui à de nouveaux ours mais en passant par l'initiative locale. » On connaît depuis les bras de fer entre le député Jean Lassalle et Nelly Olin, ministre de l'Écologie au moment de la réintroduction des ours slovénes.

Laurent Ferrière

Malgré les pressions,
rares ont été ceux à désertier
les réunions de l'IPNB.



L'ours monopolise pour
l'instant les débats dans les
Pyrénées, mais le loup
trique de s'y inviter dans
les années à venir.